

Lédito du Secrétaire Général

Depuis 2012 et la fin du règne de Caïla, nous n'avons jamais été autant en danger.

Jusqu'à fin 2016, les négociations entre l'AFPA et le gouvernement précédant ont permis d'avancer sur le changement statutaire devenu indispensable, le statut d'association ne nous protégeant plus à court terme.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'AFPA Association est devenue AFPA Agence, instituant son changement statutaire en un EPIC et 2 filiales.

En mai de cette année, coup de théâtre, le Conseil d'Administration se déclarait dans l'incapacité de rendre son avis sur la création de la deuxième filiale, alors que le CCE avait, lui, été consulté, un comble !

Résultat, le transfert du personnel dans les filiales, qui devait se dérouler au 1^{er} juin, a été repoussé au 1^{er} janvier 2018 (pour le moment).

À la base, ce n'était pas pour nous déplaire, farouchement opposés que nous étions à la création de ces 2 filiales. Au détail près qu'à ce jour rien n'est encore assuré. En effet, nouveau coup de théâtre au CA du 26 septembre. Les principes de la comptabilité analytique à mettre en place à l'AFPA, et qui devaient être validés à cette occasion, sont retirés de l'ordre du jour.

Pour comprendre, suite à la validation de ces principes, le comité d'audit aurait pu et dû se pencher (enfin) sur les traités d'apport (ce que l'EPIC injecte dans les filiales pour créditer leur bilan d'ouverture). Hors, il apparaît que, côté gouvernement, **Bercy ne soit pas d'accord** avec l'organisation mise en place qui crée de fait un déficit dans l'EPIC pour équilibrer les filiales. Rappelons que la garantie de l'État ne s'applique que sur l'EPIC. De quoi, sans doute, expliquer la résistance de Bercy qui y voit des risques juridiques de contestation.

Nous vivons donc une situation très complexe de **blocage de la part de l'État** (majoritaire au CA). D'un côté, l'État affirme soutenir l'AFPA en la sécurisant avec le statut d'EPIC qui implique de fait la garantie de l'État. Mais, dans la réalité, **il veut tout faire pour ne pas avoir à l'appliquer.**

C'est dans ce contexte morose, que depuis le mois de septembre les élus du CCE et les Organisations syndicales se mobilisent. Les élus ont suspendu deux fois le CCE ordinaire devant le peu d'information que la Directrice Générale semble autorisée à leur donner. Les OS, pour leur part, ont envahi le CA du 26 septembre pour clamer leur inquiétude devant « l'abysse » de trésorerie annoncé pour novembre.

Tout ceci laisse à penser que de sombres desseins se trament dans l'ombre des ministères. Une autre organisation ? Une EPIC réduit à sa plus simple expression ? Une autre ou bien d'autres filiales, regroupant l'immense majorité du personnel, et qui, de fait, ne bénéficieraient pas de la garantie de l'État ? Pour autant les représentants de l'État disent qu'il n'est pas question de changer les options choisies.

La situation est suffisamment grave pour que, chose rare, les 6 OS de l'AFPA lancent un appel commun au personnel pour qu'il se réunisse en assemblées générales pour décider d'une mobilisation d'ampleur (pour le prochain CA de novembre ?).

La CFDT prendra toute sa part dans l'organisation et la réussite d'une telle mobilisation du personnel.





In english Please !

LE POINT
NÉGO ?

Des négociations new look !

NEW DEAL

Le **coming out** des ordonnances sur la réforme du code du travail vient **spolier** les négociations en cours : élections professionnelles, risques psychosociaux, variation d'activités.

Pour réellement en apprécier l'impact, il faut attendre les décrets d'application.

Par ailleurs, la prochaine loi sur la formation professionnelle en cours risque également de faire **buzzer** notre accord formation !

SITCOM « ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES »

Sur le **podium** des conséquences des ordonnances travail pour l'Afpa :

- Prolongation automatique des mandats actuels jusqu'au 31/12/2017 (cf. article 9 ordonnance 1386)
- Possibilité de prolonger la durée des mandats (maximum 1 an) soit par accord avec les 4 OS représentatives soit par décision unilatérale soumise à l'avis du CCE ; ceci pour permettre la prise en compte de l'UES, des contenus des décrets et des délais de mise en œuvre. La direction fixe actuellement comme **Dead Line** le 27 juin 2018 sous réserve du transfert des salariés dans les filiales au 1 janvier 2018.
- Protocoles électoraux signés après le 23 septembre 2017 = instances et pratiques **new wave** (Comité Social Economique régional et central, définition du nombre et périmètre des établissements distincts, répartition des sièges au C.S.E central...)

Il faut donc, **one more time**, attendre la date de transfert des salariés dans les filiales et les décrets pour définir une date précise pour les élections. Vous l'aurez compris, nous sommes en **Stand By** !

LÉGER RELOOKING DU PROJET ACCORD RPS

Le **surbooking** des salariés nous **speed** pour conclure au plus vite la négociation de cet accord sans vouloir faire de **break** pour attendre les décrets d'application.

La Cfdt est donc **okay** avec la proposition de la direction de limiter l'application de cet accord dans le temps (1 an) afin d'intégrer les **news** de la loi travail (cf CHSCT) et de tirer de cette future et courte expérimentation, les points **up and down** !

Deux séances ont donc été fixées d'ici fin octobre pour finaliser la **check list** des mesures proposées par cet accord.



In english Please !

LIFTING ACCORD FORMATION

Last séance de relecture de l'avenant formation le 8 novembre prochain avant sa mise à signature.

En prime time, quelques mesures STAR :

- Possibilité du Conseil en Evolution Professionnelle sur le temps de travail (absence rémunérée une journée tous les 6 ans)
- More tutorat pour les formateurs
- Développement des maîtres d'apprentissage
- Réalisation du CPF possible en toute ou partie sur temps de travail (co-investissement) avec abondement en temps dans la limite de 400H et cela, pour tout learning en lien avec le champ professionnel du salarié (bloc de compétences), la certification numérique ou l'accompagnement de publics.
- Le CPF réalisable dans la limite de 150H sur le temps de travail pour 4 domaines (assistant formation et RH, manager de proximité et community manager) cette liste est révisable tous les deux ans.

Mais attention ne zappons pas que cet accord risque de devenir vintage à nouveau avec la prochaine loi sur la formation professionnelle (ex : monétarisation du CPF...)

BEST SELLER DU MOIS

« L'ACCORD FRAIS DE SANTÉ »

Ce nouveau texte signé par la Cfdt et 2 autres OS est à lire sans attendre pour découvrir votre futur **air bag** médical à partir du 1^{er} janvier 2018 !

Wait and see pour les prochains **meetings** sur le télétravail, le droit à la déconnexion et la variation d'activités !

*Mais pour
ce mois ci...
That's all, folks !*

Grand rassemblement Cfdt du mardi 3 octobre



10 000 militantes et militants Cfdt mardi 3 octobre à Paris pour le grand rassemblement «Le progrès en tête !»

Ce rassemblement a permis de célébrer ensemble la première place de la Cfdt dans le privé !

Il fut aussi un temps de débats, engageant toute notre organisation pour peser dans les réformes à venir et les élections.

Pour nous, à l'Afpa, les élections, c'est en 2018 !

Le rassemblement a été marqué par le lancement de l'Appel des 10 000, que chacun est invité à signer et partager en ligne !

Signez l'Appel des 10 000 #AppelDes10000

<https://www.change.org/p/cfdt-appel-des-10-000>

Nous sommes 10000 représentants du personnel dans les entreprises et administrations publiques. Nous représentons près de 2 millions de salariés et agents publics qui ont accordé leur confiance aux candidats de la Cfdt par leur vote aux élections professionnelles.

GRÂCE À EUX LE SYNDICALISME CHANGE DE VISAGE.

- **UN APPEL AUX ORGANISATIONS PATRONALES.**
Le syndicalisme change, changez aussi.
- **UN APPEL AUX CHEFS D'ENTREPRISES.**
Reconnaissez que l'entreprise n'est rien sans ses salariés...
- **UN APPEL AUX EMPLOYEURS PUBLICS.**
Considérez que les agents publics ne peuvent être réduits à un coût que l'on gère par des arbitrages budgétaires.
- **UN APPEL AU GOUVERNEMENT.**
Reconnaissez pleinement le rôle des syndicats dans l'entreprise.
Au quotidien, en toutes circonstances, nous sommes avec nos collègues, pour les défendre et construire avec eux des droits nouveaux, des réponses adaptées à la réalité de nos entreprises et administrations.

REJOIGNEZ-NOUS, DÉVELOPPONS ENSEMBLE CE SYNDICALISME CONSTRUCTIF ET UTILE POUR CHACUN.

cliquez ici

et faites signer !

Cette pétition sera remise aux organisations patronales, aux chefs d'entreprises, aux employeurs publics et au gouvernement.

